

Rapport annuel

2016

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Select'om

Sommaire

1. Présentation du Select'om

1.1. Données institutionnelles	6
1.2. Le territoire desservi par le Select'om	7

2. Organisation générale du service public de gestion des déchets

2.1. Organisation de la collecte.....	10
2.2. La collecte en porte à porte.....	13
2.3. La collecte en Apport Volontaire.....	15
2.4. Les déchèteries.....	16
2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'om.....	20
2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'om et valorisation réalisée	20
2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'om	22
2.8. Mesures prises en faveur de la santé de l'homme et la protection de l'environnement.....	23

3. Les indicateurs financiers

3.1. Les coûts d'exploitation du service	26
3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés.....	28
3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	29
3.4. La décomposition des coûts par flux.....	30

4. Prévention et Communication

4.1. Compostage et broyage	36
4.2. Animations sur la prévention	37

Présentation générale

→ Nature du service public

Service public de prévention
et de gestion des déchets

→ Titulaire de la compétence : S.M.I.C.T.O.M.M.E

Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Ordures Ménagères
de Molsheim et Environs

→ Siège

52 Route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM
Tél. : 03.88.47.92.20
Fax : 03.88.47.92.29
www.select-om.com
accueil@select-om.com

→ Statut

Etablissement Public Local
Syndicat Mixte





1

Présentation du Select'om

Présentation du Select'om

→ 1.1 Données institutionnelles

Depuis sa création en juin 1960, le Select'Om exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe aujourd'hui cinq Communautés de communes :

- La Communauté de communes du Canton de Rosheim,
- La Communauté de communes des Coteaux de la Mossig,
- La Communauté de communes de la Porte du Vignoble,
- La Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig,
- La Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Il est administré par un organe délibérant regroupant 138 délégués désignés par les cinq Communautés de communes.

L'organe exécutif est composé de six membres permanents, un Président et cinq Vice-présidents qui ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.

The map shows the territory of Select'Om divided into 11 numbered regions, each with a specific color and a central circle representing the déchèterie. The regions are: 1 (Blancherupt, light blue), 2 (Fouday, teal), 3 (Waldersbach, cyan), 4 (Flexbourg, yellow), 5 (Sultz-Les-Bains, orange), 6 (Dangolsheim, light green), 7 (Avolsheim, green), 8 (Wolxheim, dark green), 9 (Scharrachbergheim-Irmstett, dark green), 10 (Odratzheim, dark green), and 11 (Kirchheim, dark green). The map is surrounded by portraits of the President and five Vice-presidents, with dotted lines connecting them to their respective regions.

André AUBELÉ
Président

Jean-philippe HARTMANN
1^{er} Vice-président

Laurence JOST
4^e Vice-présidente

Gilbert ECK
5^e Vice-président

Alain HUBER
2^e Vice-président

Guy HAZEMANN
3^e Vice-président

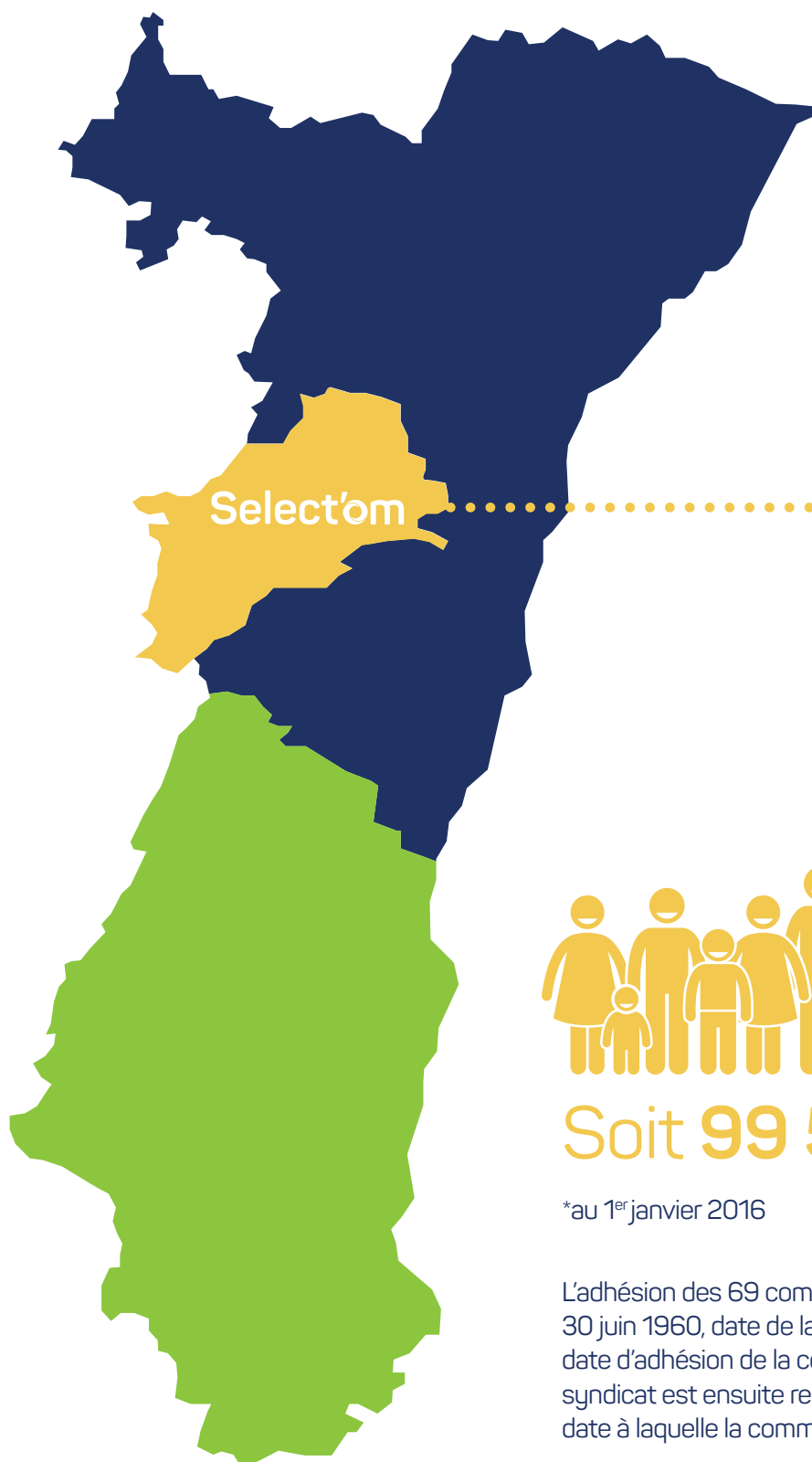
Regions:

- Blancherupt
- Fouday
- Waldersbach
- Flexbourg
- Sultz-Les-Bains
- Dangolsheim
- Avolsheim
- Wolxheim
- Scharrachbergheim Irmstett
- Odratzheim
- Kirchheim

● Déchèterie

→ 1.2 Le territoire desservi par le Select'om

Le Select'om collecte, traite et valorise les déchets ménagers et assimilés de



Soit 99 591 habitants*

*au 1^{er} janvier 2016

L'adhésion des 69 communes au Select'om s'est échelonnée du 30 juin 1960, date de la création du syndicat, au 18 juillet 2003, date d'adhésion de la commune de Nordheim. Le périmètre du syndicat est ensuite resté identique jusqu'au 25 novembre 2015, date à laquelle la commune de Saint-Nabor a rejoint le Select'om.





2

Organisation générale du service public de gestion des déchets

Organisation générale du service public de gestion des déchets

→ 2.1. Organisation de la collecte

Collecte en porte à porte

Les ordures ménagères résiduelles



100 %
de la population
21 387,51 tonnes

La collecte sélective



corps plats
(papiers /cartons)
2 118,48 tonnes



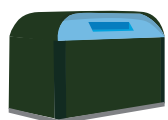
corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
les briques alimentaires)
543,50 tonnes

41
communes



84 %
de la population

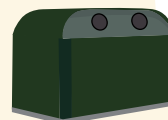
Collecte en apport volontaire



Les corps plats
(papiers /cartons)
1 654,58 tonnes



Les corps creux
(emballages plastiques,
emballages métalliques
en acier et aluminium et
les briques alimentaires)
419,56 tonnes

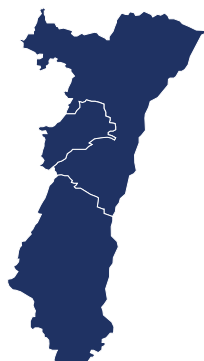


Le verre
(bocaux et bouteilles
en verre)
3 722,84 tonnes

Déchèteries

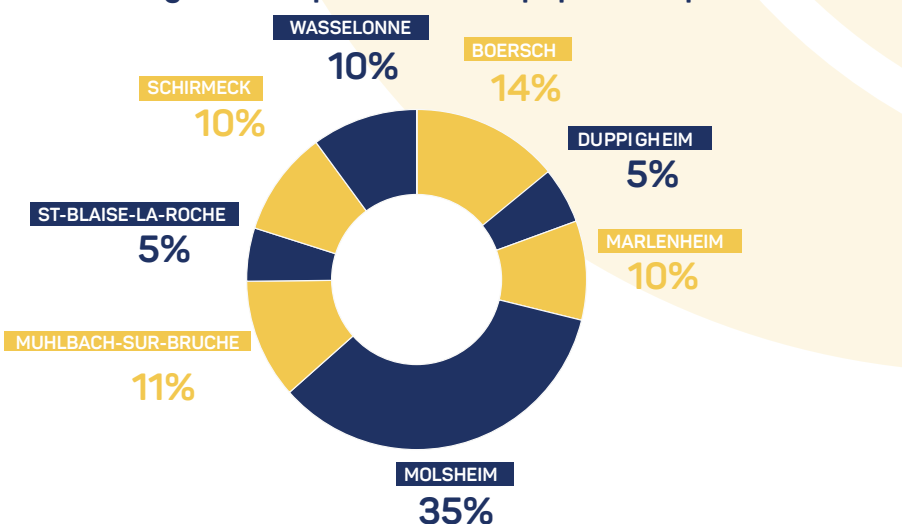
8

déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire



18 895,04 tonnes

Pourcentage de la répartition de la population par déchèterie



Tonnages - Évolution 2015-2016



Quantités collectées

	En tonnes						En Kg/habitant		
	2015		2016		variation		Déchets ménagers		
	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	Déchets ménagers	Déchets assimilés*	2015	2016	variation
Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles	17 112.65	4 900.57	16 519.18	4 868.33	-3.47%	-0.66%	173.29	165.87	-4.28%
Collecte sélective en porte à porte	2 261.10	181.89	2 454.21	207.77	8.54%	14.23%	28.61	29.36	2.60%
Les points d'apport volontaire	5 666.93	176.40	5 620.58	176.40	-0.82%	0,00%	57.39	56.44	-1.65%
Les déchèteries	16 818.13	414.92	18 552.47	363.65	10.31%	-12.36%	170.31	186.29	9.38%
Déchets repris par Emmaüs	140.46	000	112.92	0,00	-19.61%	0,00%	1.42	1.13	-20.29%
Total collecté	41 999.27	5 673.78	43 259.36	5 616.15	3.00%	-1.02%	425.30	434.37	2.13%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- ordures ménagères résiduelles = 150kg/m³

- papiers et cartons = 60 kg/m³



Définitions

Déchets ménagers :

Tous les déchets dangereux ou non, produits par les ménages.

Déchets assimilés :

Déchets d'origine artisanale ou commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères et ayant les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers.

Sources : Ministère de la transition écologique et solidaire



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

En France, plus d'un million de tonnes d'emballages plastiques sont mises sur le marché chaque année et seulement 23% sont recyclées. Cet écart s'explique notamment par le fait que jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être recyclés aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Faute de savoir comment les recycler, les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver des solutions pour les recycler et des débouchés pour la matière.

Le Select'Om a été sélectionné par Eco-emballages pour participer à la deuxième phase d'expérimentation d'extension des consignes de tri, et depuis le 1^{er} juin 2016, tous les habitants du Select'Om peuvent trier : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, et **tous les emballages en plastique, sans exception**. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider. Plus d'hésitation possible ! Il s'agit là d'une simplification majeure du geste de tri.



LE PLAN D'ACTION DU SELECT'OM

Afin d'accompagner ce changement, les services du Select'Om ont mis en place un plan d'action dès le mois de mai 2016 :

- conférence de presse le 26 mai 2016,
- mise à disposition auprès des communes d'un article à publier dans leur bulletin municipal,
- création d'un flyer explicatif distribué dans toutes les boîtes aux lettres par les communes ou par le Select'Om,
- changement de tous les autocollants sur les conteneurs d'apport volontaire (1 200 autocollants remplacés),
- mise en place d'affiches sur nos camions (19 camions équipés),
- organisation de 4 réunions d'information à destination du personnel et des élus des mairies et des Communautés de communes,
- création d'une affiche d'information à destination des lieux publics.



Toutes les actions mises en place par le Select'Om ont porté leurs fruits. Les emballages en plastique collectés par le Select'Om ont augmenté d'environ **20% sur le deuxième semestre, ce qui représente 1,3 kg d'emballages en plus par habitant**.

Cette extension des consignes de tri génère également **un effet d'entraînement sur la collecte des papiers/cartons et du verre**, diminuant d'autant les tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

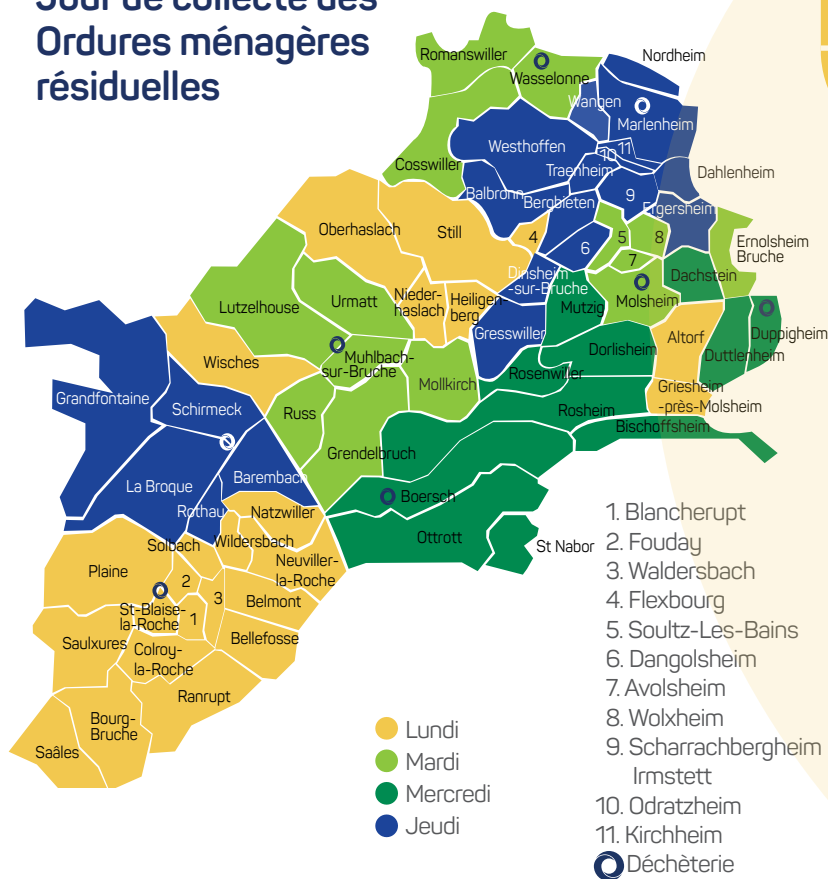
→ 2.2. La collecte en porte à porte

↳ Modalités d'organisation de la collecte

Modalités d'organisation de la collecte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	KM parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Hebdomadaire	Bac vert	100%	325 945
Collecte sélective des corps plats	Régie	Mensuelle	Bac bleu	84%	45 785
Collecte sélective des corps creux	Régie	Mensuelle	Sac jaune	84%	31 886

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jour de collecte des Ordures ménagères résiduelles



↳ Tonnages collectés d'OMR

2015	2016	Variation
22 013.22	21 387.51	-2.84%

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

Liste des communes bénéficiant d'une collecte sélective en porte à porte



- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| ALTORF | MOLSHEIM |
| AVOLSHEIM | MUTZIG |
| BAREMBACH | NIEDERHASLACH |
| BISCHOFFSHEIM | NORDHEIM |
| BOERSCH | OBERHASLACH |
| COSSWILLER | ODRATZHEIM |
| DACHSTEIN | OTTROTT |
| DANGOLSHEIM | ROMANSWILLER |
| DINSHEIM-SUR-BRUCHE | ROSHEIM |
| DORLISHEIM | ROSENWILLER |
| DUPPIGHEIM | ROTHAU |
| DUTTLENHEIM | RUSS |
| ERGERSHEIM | SAINT-NABOR |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT |
| GRENDELBRUCH | SCHIRMECK |
| GRESSWILLER | SOULTZ-LES-BAINS |
| GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM | STILL |
| KIRCHHEIM | URMATT |
| LA BROQUE | WASELONNE |
| LUTZELHOUSE | WISCHES |
| MARLENHEIM | |

Répartition des tonnages de la collecte sélective en porte à porte

	2015	2016	Variation
	436.14	543.50	24.62%
	2 006.85	2 118.48	5.56%

La collecte sélective en porte à porte a été mise en place en 2011 dans les communes de BAREMBACH, KIRCHHEIM, OBERHASLACH, ODRATZHEIM et ROSENWILLER, bénéficiant ainsi à 4 453 habitants de plus. Cette augmentation de périmètre combinée à l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques a permis de faire progresser de façon significative les tonnages collectés.



→ 2.3. La collecte en apport volontaire

Nombre de conteneurs d'apport volontaire

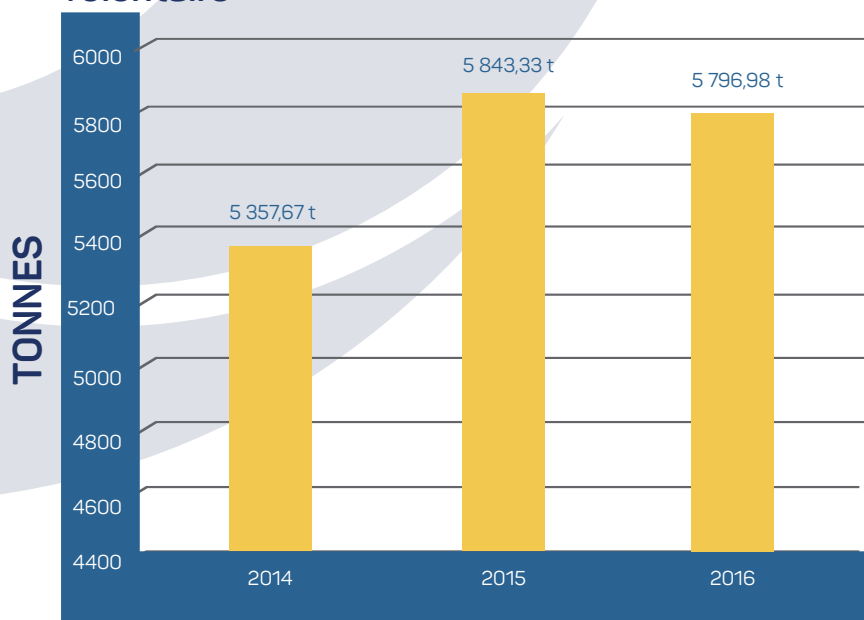
- Nombre de conteneurs corps plats (papiers/cartons) : 184 soit un conteneur pour 541 habitants
- Nombre de conteneurs corps creux (plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) : 192 soit un conteneur pour 518 habitants
- Nombre de conteneurs verre : 224 soit un conteneur pour 444 habitants

La collectivité réalise en régie la collecte des 3 matériaux dans le réseau des points d'apport volontaires. Les conteneurs d'apport volontaire sont disposés dans toutes les communes du syndicat. La dotation et le positionnement sont déterminés en fonction des besoins de chaque commune.

info clés
764 journées de collecte par an
 Collecte apport volontaire verre : **26 950 km parcourus**
 Collecte apport volontaire corps plats : **44 540 km parcourus**
 Collecte apport volontaire corps creux : **27 696 km parcourus**

↳ Tonnages collectés	2014		2015		2016	
	tonnes total	kg/hab	tonnes total	kg/hab	tonnes total	kg/hab
Apport volontaire corps plats	1 648.63	16.78	1 795.51	18.18	1 654.58	16.61
Apport volontaire corps creux	365.82	3.72	411.84	4.17	419.56	4.21
Apport volontaire verre	3 343.22	34.03	3 635.98	36.82	3 722.84	37.38
TOTAL	5 357.67	54.54	5 843.33	59.17	5 796.98	58.21

Evolution des tonnages collectés en apport volontaire



Actualités

La mise en place de la collecte sélective sur 5 nouvelles communes a entraîné un transfert des tonnages collectés en apport volontaire sur la collecte en porte à porte.



→ 2.4. Les déchèteries

Modalités d'organisation des déchèteries

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin que ceux-ci soient réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation,...). Les déchèteries sont considérées comme des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'Om dispose d'un réseau de huit déchèteries qui maille aujourd'hui son territoire, offrant ainsi une déchèterie pour 12 449 habitants.

Les déchèteries sont devenues un acteur majeur dans la collecte des déchets puisqu'elles permettent aujourd'hui de collecter 18 552.47 tonnes dont **81%** sont recyclées. Les huit déchèteries sont exploitées en régie par le personnel du Select'Om qui en assure le gardiennage et le vidage des bennes.

En 2016, 5 584 bennes ont été vidées, ce qui correspond à 215 509 km effectués par les camions du syndicat.

Détail des tonnages collectés en déchèteries

↘ Tonnages collectés	2015		2016		Variation déchets ménagers
	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés en tonnes	Déchets ménagers en tonnes	Déchets assimilés en tonnes	
Ampoules & tubes	2.01	0.05	2.31	0.20	14.7%
Batteries	35.93	0.00	35.36	0.00	-1.6%
Bois	2 575.42	33.18	2 538.41	40.61	-1.4%
Capsules Nespresso	8.05	0.00	9.84	0.00	22.2%
Déchets enfouis	411.00	1.32	551.84	1.68	34.3%
DEEE	702.72	4.15	790.73	5.12	12.5%
DMS	54.06	0.00	83.84	0.00	55.1%
Encombrants	2 051.89	93.45	2 452.91	100.89	19.5%
Ferrailles	980.65	11.7	1 067.89	13.13	8.9%
Gravats	4 346.64	99.71	4 318.49	76.73	-0.6%
Huiles minérales	36.63	0.00	38.43	0.41	4.9%
Huiles végétales	10.16	0.00	12.09	0.00	19.0%
Meubles	36.22	0.00	373.18	0.00	930.3%
Papiers-cartons	920.78	91.22	962.47	86.11	4.5%
Plastiques	10762	2.55	116.08	3.32	7.9%
Plâtre	403.55	60.01	475.02	19.22	17.7%
Pneus	37.09	0.00	40.08	0.00	8.1%
Radiographie	0.00	0.00	0.50	0.00	0.0%
Végétaux	3 508.01	13.49	4 070.01	12.37	16.0%
Verre	589.71	4.09	613.00	3.86	3.9%
TOTAL	16 818.13	414.92	18 552.47	363.65	10.3%

* Quantités obtenues en convertissant les volumes collectés avec les densités suivantes :

- Ampoules et tubes : 0.05 t/m³
- Bois : 0.11 t/m³
- Déchets enfouis : 0.11 t/m³
- DEEE : 0.05 t/m³
- Encombrants : 0.06 t/m³
- Ferrailles : 0.13 t/m³
- Gravats : 0.82 t/m³
- Huiles minérales : 0.34 t/m³
- Papiers-cartons : 0.06 t/m³
- Plastique : 0.03 t/m³
- Plâtre : 0.26 t/m³
- Végétaux : 0.12 t/m³
- Verre : 0.11 t/m³

INONDATIONS :

+ 400 tonnes d'encombrants + 100 tonnes de déchets enfouis collectés par le biais de bennes mises en place dans les communes concernées à l'occasion de ces catastrophes.



MODALITÉS D'ACCUEIL

Les déchèteries accueillent les usagers résidant sur le territoire du Select'Om selon les horaires suivants :

↘ Localisation et jours d'ouverture des déchèteries en 2016		
Localisation	Mise en service	jours d'ouverture
BOERSCH Zone artisanale	octobre 1991	mercredi (journée) - vendredi (après-midi) samedi (journée)
DUPPIGHEIM Avenue de la gare	septembre 1993	mardi (journée) - samedi (journée)
MARLENHEIM Rue de l'Usine	décembre 1992	mardi (après-midi) - jeudi (journée) samedi (journée)
MOLSHEIM Route Industrielle de la Hardt	octobre 1991	mardi (journée) - mercredi (journée) - jeudi (journée) - vendredi (après-midi) - samedi (journée)
MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare	novembre 1996	mardi (après-midi) - jeudi (journée) - samedi (journée)
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay	novembre 1996	jeudi (journée) - samedi (journée)
SCHIRMECK-LA BROQUE Route du Donon	juillet 1999	mercredi (journée) - samedi (journée)
WASSELONNE Rue du Hohengoef	novembre 1996	mercredi (journée) - samedi (journée)



LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES :

Période hivernale :
de 9h-12h // 14h-17h

Période estivale :
de 8h30-12h // 14h-17h30

L'après-midi de 13h-19h

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries tous les jours, excepté le samedi.



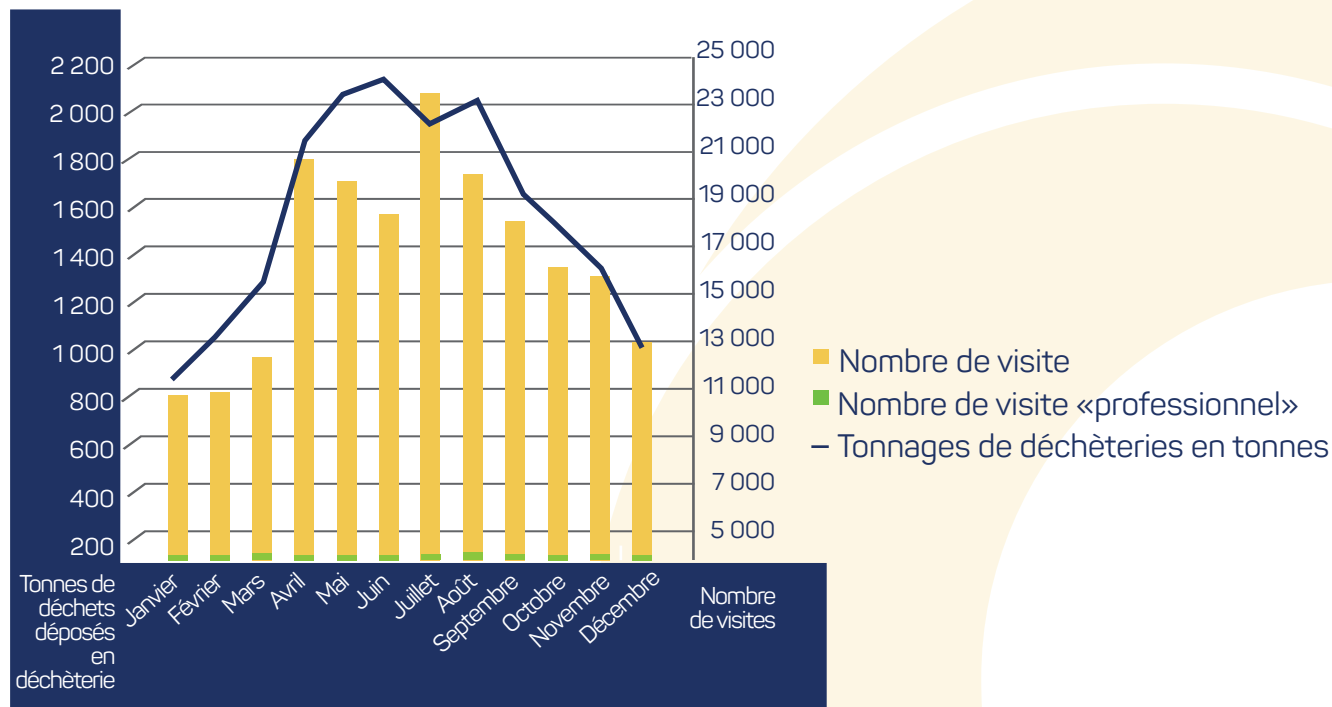
Nombre d'entrées en déchèteries en 2016

Boersch	29 287	15%
Duppigheim	14 986	7%
Marlenheim	21 192	11%
Molsheim	61 741	31%
Muhlbach-sur-Bruche	21 297	11%
Saint-Blaise-la-Roche	10 126	5%
Schirmeck	18 631	9%
Wasselonne	22 801	11%
TOTAL	200 061	100%



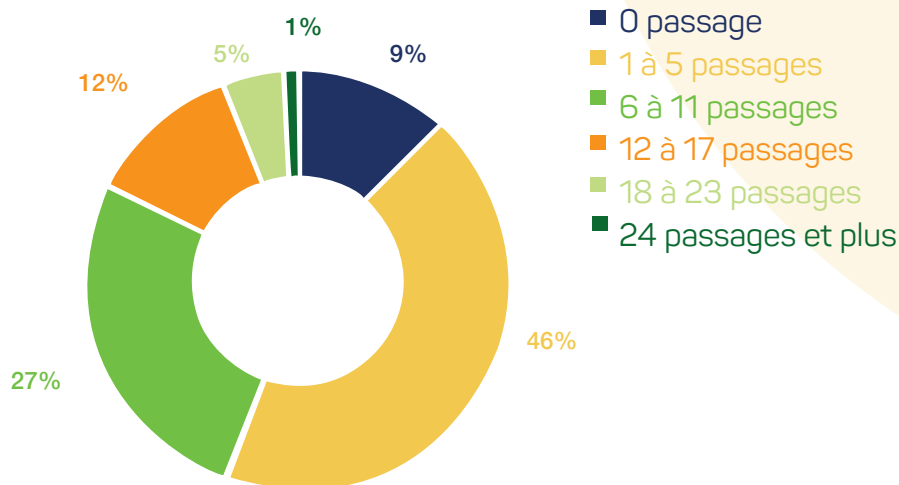
FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Corrélation entre le nombre de visites et les tonnages déposés en déchèterie



NOMBRE DE VISITES EN DÉCHÈTERIE PAR USAGER

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016



TRAVAUX EN DÉCHÈTERIES

Un important programme de rénovation des déchèteries a débuté en 2016. Doté d'une enveloppe de 700 000 € et destiné à se dérouler sur deux années, ce dernier vise à améliorer les conditions d'accueil de nos usagers en déchèterie et à permettre une augmentation des capacités des déchèteries pour mettre en place de nouvelles filières de recyclage.

En 2016, les déchèteries de **Duppigheim** et **Marlenheim** ont été les premières à bénéficier de ce programme. Après deux mois de fermeture, elles ont réouvert leurs portes au public au mois de décembre 2016.

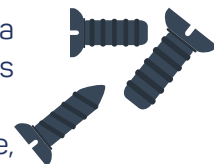


Les travaux suivants ont été réalisés :

- agrandissement des dalles inférieures afin d'augmenter le nombre de bennes présentes sur ces déchèteries,
- mise en place d'un marquage au sol permettant de définir les zones de circulation et de déchargement,
- réparation de certains murs de quai et des zones de déchargement des bennes.

A Duppigheim, un nouveau local préfabriqué répondant aux exigences en matière sanitaire a été mis en place et deux places de parking à l'entrée permettent désormais de stationner les véhicules du personnel en dehors des zones de circulation des usagers.

A Marlenheim, un bâtiment de 40 m² a été construit, composé d'un vestiaire, d'un local de douche, d'un espace bureau, d'un coin cuisine et d'une aire de rangement pour le matériel.



PARTENARIAT SELECT'OM - EMMAÜS

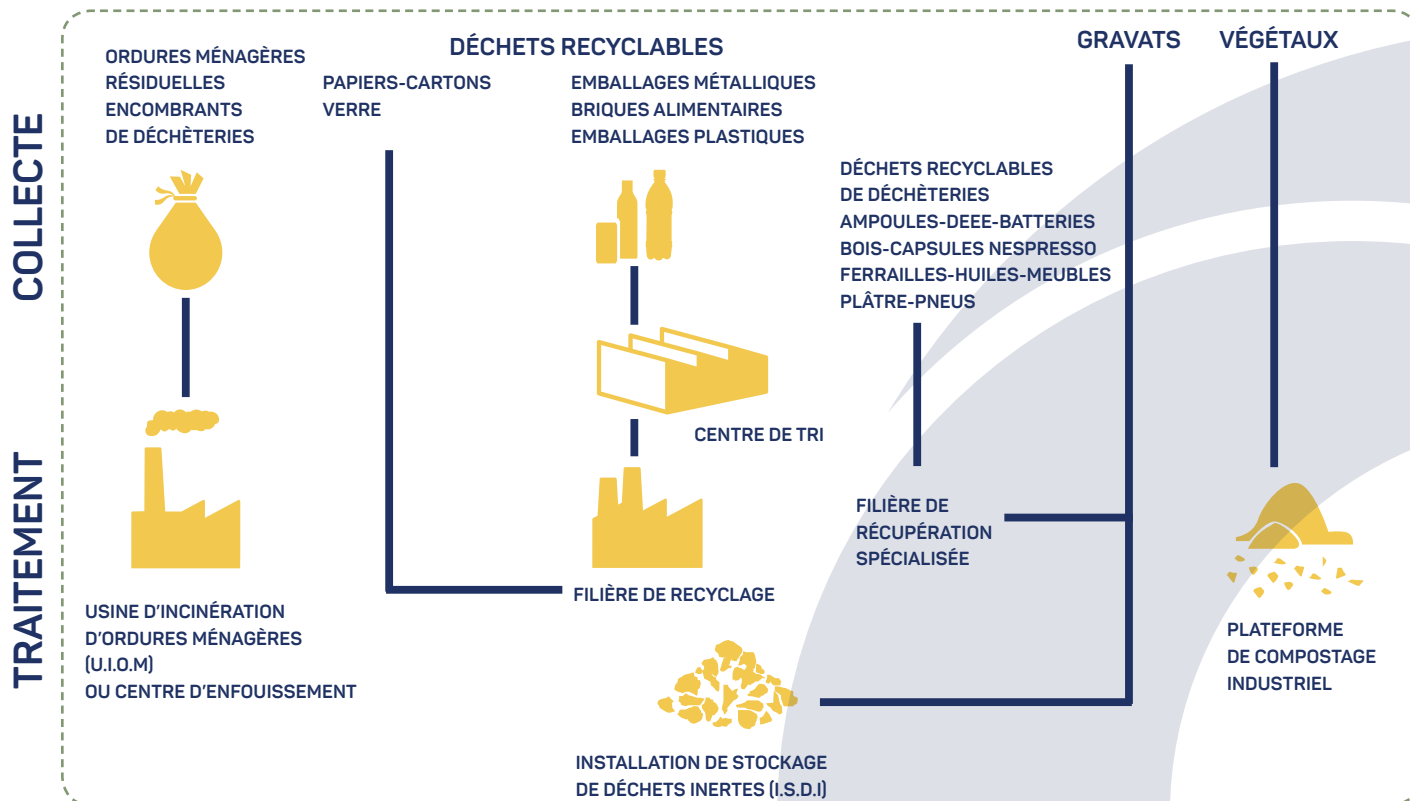
Depuis le 13 octobre 2009, le Select'Om et Emmaüs agissent en partenariat en faveur du réemploi.

Les compagnons d'Emmaüs Centre Alsace se déplacent sur le territoire du Select'Om afin de collecter les objets et meubles réutilisables. Le Select'om prend en charge à ce titre les déchets issus de ce processus de valorisation. Au titre de 2016, les tonnages suivants ont été éliminés :

Encombrants : 112,92 tonnes



→ 2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'Om



→ 2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'Om et valorisation réalisée

INCINÉRATION

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2015	2016		2015	2016	
Ordures Ménagères	11 443.64	13 901.88	21%	115.88	139.59	20%
Déchets divers de déchèteries	2 285.80	2 666.72	17%	23.15	26.78	16%
Déchets Ménagers Spéciaux	54.06	83.84	55%	0.55	0.84	54%
Total Annuel incinéré	13 783.50	16 652.44	21%	139.58	167.21	20%
	29%	34%	du tonnage total collecté			

ENFOUISSEMENT

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2015	2016		2015	2016	
Ordures Ménagères	10 569.58	7 485.63	-29%	107.03	75.16	-30%
Gravats	3 540.53	357.21	-90%	35.85	3.59	-90%
Déchets ultimes	412.32	553.52	34%	4.18	5.56	33%
Total Annuel enfoui	14 522.43	8396.36	-42%	147.06	84.31	-43%
	30%	17%	du tonnage total collecté			

RECYCLAGE

Type de déchets	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2015	2016		2015	2016	
Ampoules & tubes	2.06	2.51	22%	0.02	0.03	21%
Batteries	35.93	35.36	-2%	0.36	0.36	-2%
Bois	2 608.60	2 579.02	-1%	26.42	25.90	-2%
Capsules Nespresso	8.05	9.84	22%	0.08	0.10	21%
DEEE	706.87	795.85	13%	7.16	7.99	12%
Ferrailles	992.35	1 081.02	9%	10.05	10.85	8%
Gravats	905.82	4 038.01	346%	9.17	40.55	342%
Huiles minérales	36.63	38.84	6%	0.37	0.39	5%
Huiles végétales	10.16	12.09	19%	0.10	0.12	18%
Meubles	36.22	373.18	930%	0.37	3.75	922%
Papiers-cartons	4 814.36	4 821.64	0%	48.75	48.41	-1%
Plastiques	958.15	1 082.46	13%	9.70	10.87	12%
Plâtre	463.56	494.24	7%	4.69	4.96	6%
Pneus	37.09	40.08	8%	0.38	0.40	7%
Radiographie	0.00	0.50	NS	0.00	0.01	NS
Végétaux	3 521.50	4 082.38	16%	35.66	40.99	15%
Verre	4 229.78	4 339.70	3%	42.83	43.58	2%
Total	19 367.12	23 826.71	23%	196.12	239.25	22%
	41%	49%	du tonnage total collecté			

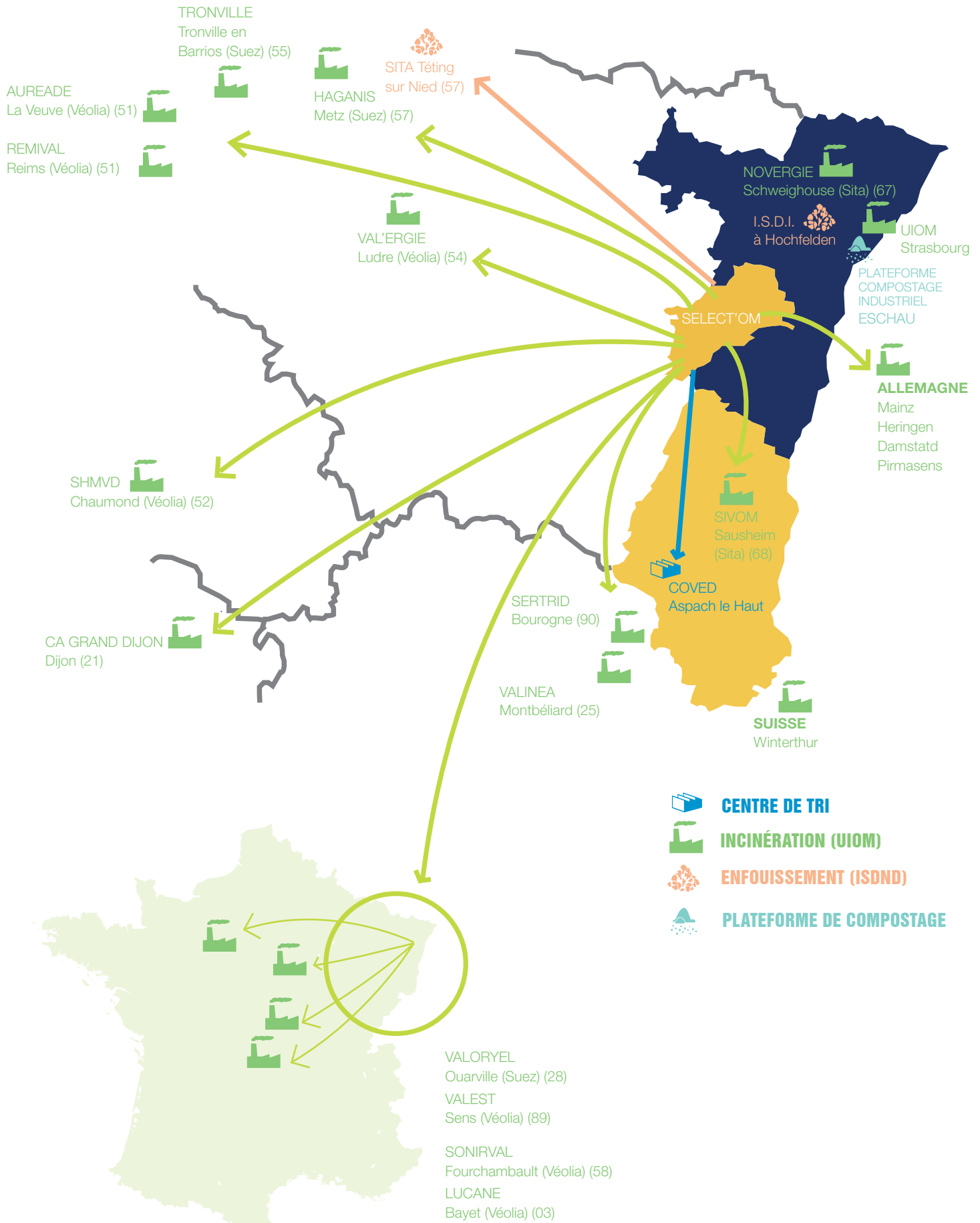
TOTAL

	Tonnages		Variation par tonnage	Tonnage par habitant (KG)		Variation par habitant
	2015	2016		2015	2016	
Total annuel enfoui	47 673.05	48 875.51	3%	482.76	490.76	2%



Objectif 2020 fixé par la loi relative à transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes. A fin 2016, le taux de valorisation atteint par le syndicat est de 45%.

→ 2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'Om



→ 2.8. Mesures prises en faveur de la santé de l'homme et la protection de l'environnement

LES MESURES MISES EN OEUVRE

La mise en œuvre du réseau de maillage des déchèteries s'est traduite par la suppression successive de l'ensemble des décharges sauvages et des dépôts d'ordures sur le territoire du syndicat.

Depuis 2009, le Select'Om a mis en place une collecte semestrielle des déchets ménagers spéciaux dans chaque déchèterie du territoire. Ces produits fortement toxiques sont désormais collectés et traités de façon à limiter leur impact sur la santé de l'homme et l'environnement. Cette collecte a également intégré depuis 2010 les pneus qui représentaient jusqu'alors une part importante des dépôts sauvages dans la nature.

Une opération de promotion du compostage individuel est engagée sur notre territoire depuis 2009. Cette opération a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers à la pratique du compostage. En effet, ce procédé permet de réduire les déchets des usagers tout en obtenant un engrais de qualité. De nombreuses réunions théoriques et pratiques ont ainsi été organisées sur le territoire.







3

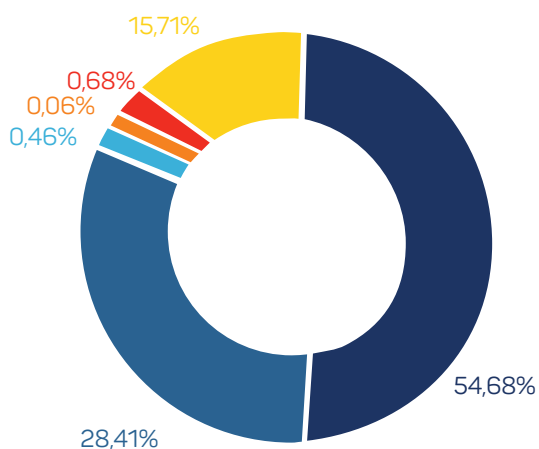
Les indicateurs financiers

→ 3.1. Les coûts d'exploitation du service

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

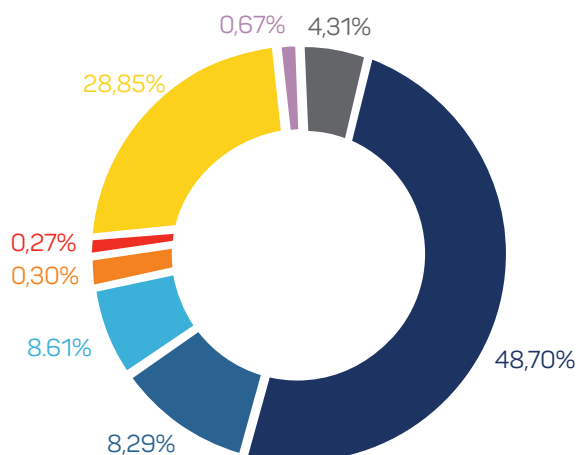
Compte administratif 2016

Dépenses de fonctionnement



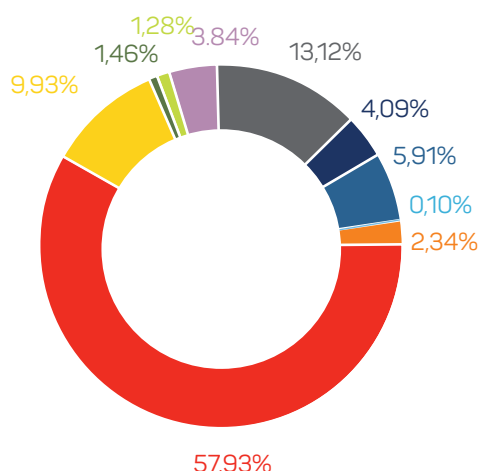
DÉPENSES	MONTANT EN €
Charges à caractère général	5 037 731,58 €
Charges de personnel	2 617 882,96 €
Autres charges de gestion courante	42 225,32 €
Charges financières	5 807,42 €
Charges exceptionnelles	62 609,68 €
Amortissements	1 447 723,50 €
TOTAL	9 213 980,46 €

Recettes de fonctionnement



RECETTES	MONTANT EN €
Atténuations de charges	94 209,94 €
Ventes de produits	603 559,00 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	6 810 393,00 €
Redevance spéciale	1 159 846,40 €
Subventions/soutiens des Eco-organismes	1 204 395,01 €
Produits exceptionnels	42 579,04 €
Amortissements des subventions d'investissements	37 698,16 €
Excédent d'exploitation reporté de 2015	4 035 349,74 €
TOTAL	13 988 030,29 €

Dépenses d'Investissement



DÉPENSES	MONTANT EN €
Apport volontaire	248 637,60 €
Déchèteries	77 568,84 €
Flotte	112 091,25 €
Logiciels	1 932,00 €
Matériel de bureau et d'informatique	44 315,23 €
Nouveau siège	1 097 897,99 €
Hall de stockage	188 147,51 €
Petit équipement	27 624,03 €
Travaux sur siège actuel	24 318,03 €
Remboursement emprunt	72 733,30 €
TOTAL	1 895 265,75 €



Indicateurs complémentaires

Montant des aides reçues des organismes agréés				Montant des subventions d'exploitation
Eco-Emballages	OCAD3E	ECOFOLIO	ECO MOBILIER	ADEME (subvention compostage 2016)
930 199,74 €	50 568,61 €	151 183,81 €	65 464,25 €	6 978,60 €
1 197 416,41 €				6 978,60 €



Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (hors organismes agréés)

Papiers et cartons	Verre ménager	Ferrailles	Batteries	Plastiques	Acier/aluminium/ELA
215 056,61 €	100 448,37 €	83 621,36 €	20 971,14 €	73 370,63 €	19 531,49 €
512 999,60 €					

Modalités de financement du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Le financement du syndicat se fait via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière et est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) voté chaque année.

Le Select'Om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est de 7,54% pour l'année 2016.

Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'Om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.

3.2. Modalités de prise en charge des déchets assimilés

La réglementation (article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers soit assurée par une redevance spéciale. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvement et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place à compter de l'année 2015.



Tarifs 2016 applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Conformément à la Délibération n° 28-05-2015 du Comité Directeur en date du 24 novembre 2015, les tarifs des prestations réalisées par le Select'Om s'établissent comme suit pour 2016 :

Enlèvement de bacs

Bacs à ordures ménagères :

- bac de 120 l : 4,50 € par enlèvement
- bac de 240 l : 9,00 € par enlèvement
- bac de 750 l : 28,15 € par enlèvement

Bacs à papiers/flaconnages plastiques :

- bac de 120 l : 1,45 € par enlèvement
- bac de 240 l : 2,90 € par enlèvement
- bac de 750 l : 9,10 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 2,50 €/km roulé

Enlèvement de conteneurs privatifs sur le circuit de collecte

Conteneurs papier/plastique/verre :

- 3 m3 : 28,15 € par enlèvement
- 4 m3 : 37,55 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 195 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 1,70 €/km roulé

Apports en déchèteries

Nature des déchets acceptés	Prix par unité de m ³ de matériaux réceptionnés
Bois	11,75 €
Déchets incinérables de moins de 80 cm	19,95 €
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	29,30 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	36,20 €
DEEE	2,40 €
Gravats propres	9,40 €
Huiles	2,40 €
Ferrailles	2,40 €
Lampes	2,40 €
Papiers - cartons	7,10 €
Plâtre	38,60 €
Plastique (bouteilles et flaconnages)/Emballages pour liquide alimentaire et emballages métalliques	32,80 €
Végétaux	11,75 €
Verre (flacons - bouteilles)	7,10 €

FORFAIT ANNUEL MINIMUM DE FACTURATION DE 130 €

LA REDEVANCE SPÉCIALE EN CHIFFRES :

- Nombre de clients : **2 186 en 2016**
- Nombre de clients qui bénéficient de la collecte en porte à porte (ordures ménagères et/ou collecte sélective) : **1 216**
- Nombre de clients utilisant la déchèterie : **910**
- Nombre de clients qui louent un conteneur : **21**
- Montant de la redevance spéciale : **1 159 846,40 €**

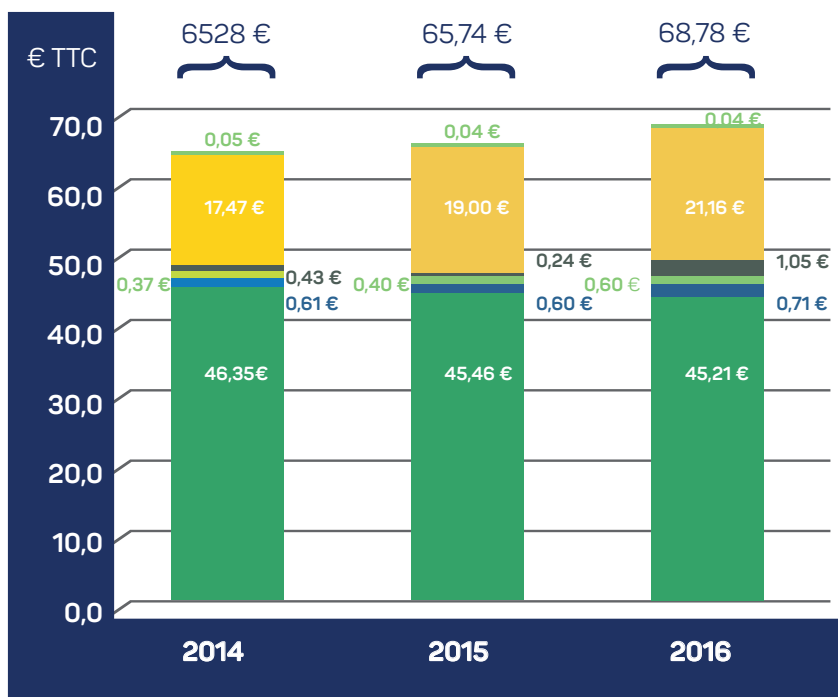


3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées des entreprises

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2016	Montant annuel des prestations en K€ TTC 2015	Evolution n/n-1
ALSADIS		Collecte et traitement des DMS	Marché public	31/12/2018	73	67	9%
COVED	Groupe SAUR	Tri des corps creux	Marché public	31/12/2018	370	345	7%
LINGENHELD		Traitement des déchets à base de plâtre	Marché public	31/12/2018	45	0	NS
REMEX		Traitement des gravats		31/12/2018	12	0	NS
RITLENG REVALORISATION		Traitement des déchets à base de plâtre	Marché public	31/12/2015	0	45	NS
RITLENG REVALORISATION		Traitement des gravats	Marché public	31/12/2018	1	1	0%
SENERVAL	Groupe Séché Environnement	Incinération des déchets	Marché public	31/12/2016	2 458	2 491	-1%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Enfouissement des déchets ultimes	Marché public	31/12/2018	74	65	14%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Broyage et transport des encombrants de déchèteries à destination de l'usine d'incinération	Marché public	31/12/2018	70	43	63%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Stockage et chargement du verre	Marché public	31/12/2018	45	39	15%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets de bois	Marché public	31/12/2017	68	69	-1%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des gravats	Marché public	31/12/2018	0	20	-100%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2017	118	103	15%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Transfert et conditionnement des papiers	Marché public	31/12/2017	79	56	41%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Mise en balle des papiers cartons	Marché public	31/12/2017	0	48	-100%
VEOLIA	Groupe VEOLIA	Transfert et transport des ordures ménagères	Marché public	31/12/2017	4	11	-64%
Total					3 417	3 403	1%

→ 3.4. La décomposition des coûts par flux

Le coût aidé du service de gestion et de prévention des déchets est de 68,78 € par habitant en 2016 contre 65,74 € en 2015. Il se décompose comme suit :



Le coût aidé est l'ensemble des charges notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code l'environnement et les aides publiques.

- ENCOMBRANTS (EMMAÜS)
- DECHETERIE
- FIBREUX (CORPS PLATS)
- NON FIBREUX (CORPS CREUX)
- VERRE
- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

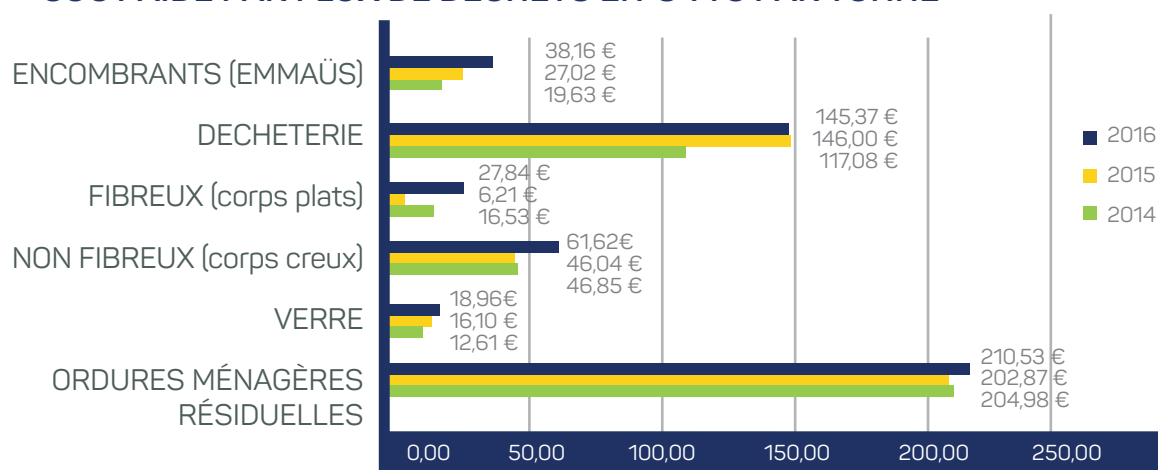
LES RECETTES LIÉES AUX SUBVENTIONS

des éco-organismes et aux ventes de matériaux à recycler permettent de faire diminuer le coût de revient des services de collecte sélective.

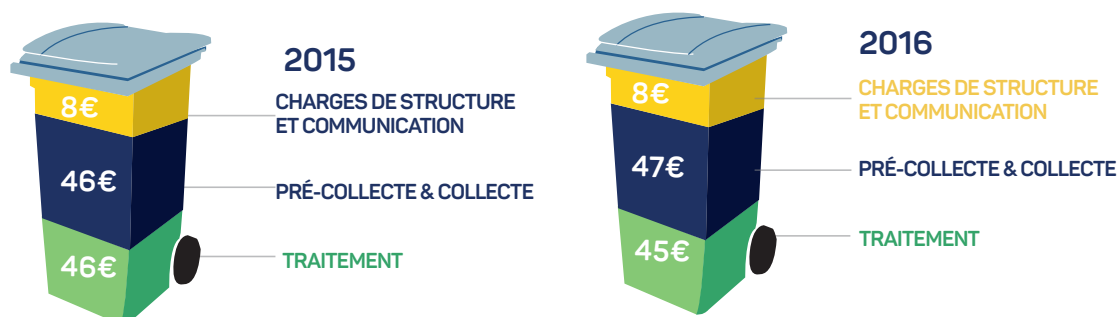


MONTANT GLOBAL DES COÛTS AIDES PAR FLUX en Euros TTC			
	2014	2015	2016
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	4 553 134 €	4 465 716 €	4 502 713 €
VERRE	42 171 €	58 523 €	70 596 €
NON FIBREUX	35 982 €	39 041 €	59 401 €
FIBREUX	59 804 €	23 625 €	105 058 €
DECHETERIE	1 716 458 €	1 866 877 €	2 107 836 €
ENCOMBRANTS (EMMAÜS)	4 770 €	3 783 €	4 312 €
COÛT AIDE TTC	6 412 319 €	6 457 565 €	6 849 916 €

COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS EN € TTC PAR TONNE



LORSQUE LA COLLECTIVITÉ PERÇOIT 100 EUROS, ELLE LES UTILISE COMME SUIT :



Année 2016 en €/tonne		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PâP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PâP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		17.00	4.61	66.48	45.72	14.12	7.69	13.62	6.81	15.23
Charges techniques	Prévention	0.67	-	-	-	-	-	0.43	-	0.60
	Précollecte	2.24	13.96	76.39	66.00	11.99	16.67	-	-	7.44
	Collecte	90.73	27.10	346.95	129.19	127.96	52.73	63.62	-	80.39
	Transfert/ transport	-	9.48	73.77	73.32	14.93	14.91	39.85	-	32.24
	Traitement	92.79	-	231.97	232.91	-	-	45.48	44.07	77.72
Coût complet = total charges		203.43	55.15	795.57	547.14	169.00	92.00	162.98	50.88	182.14
Coût technique = coût complet moins les produits industriels		199.20	25.34	711.10	442.63	124.43	42.91	150.73	50.89	167.64
Coût partagé = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		196.43	16.81	115.34	-153.05	55.86	-25.63	138.94	37.57	142.98
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		195.98	16.33	115.34	-153.05	55.86	-25.63	136.50	37.57	141.93
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		210.53	18.96	193.75	-109.52	66.11	-21.13	145.37	38.16	154.07



Année 2016 en €/habitant		FLUX DE DÉCHETS								
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Emmaüs	Ensemble des Flux
				Non Fibreux - PâP	Non Fibreux - AV	Fibreux - PâP	Fibreux - AV			
Charges fonctionnelles		3.62	0.17	0.43	0.19	0.35	0.13	1.97	0.01	6.74
Charges techniques	Prévention	0.014	-	-	-	-	-	0.06	-	0.21
	Précollecte	0.48	0.52	0.49	0.28	0.3	0.27	-	-	2.21
	Collecte	19.32	1	2.24	0.54	3.21	0.87	9.18	-	35.49
	Transfert/ transport	-	0.35	0.48	0.31	0.37	0.25	5.75	-	7.37
	Traitement	19.76	-	1.5	0.97	-	-	5.86	0.05	28.6
Coût complet = total charges		43.31	2.04	5.13	2.29	4.24	1.52	23.53	0.06	80.62
Coût technique = coût complet moins les produits industriels		42.41	0.94	4.58	1.85	3.12	0.71	21.95	0.06	74.2
Coût partagé = coût technique moins les soutiens des éco-organismes		41.82	0.62	0.74	-0.64	1.4	-0.42	20.23	0.04	63.28
Coût aidé HT = coût partagé moins les aides		41.73	0.61	0.74	-0.64	1.4	-0.42	19.87	0.04	62.82
Coût aidé TTC = coût aidé HT plus la TVA acquittée		44.82	0.7	1.25	-0.46	1.66	-0.35	21.16	0.04	68.19




ICI, JE DÉPOSE

L'acier et l'aluminium	Les briques en carton	Les bouteilles et flacons en plastique
<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes de conserve • Canettes • Emballages en aluminium • Bâches de lait maternisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Briques de lait • Briques de jus de fruits • Briques de crème fraîche 	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles d'eau • Bouteilles de boissons gazeuses • Bouteilles de lait • Produits de toilette • Produits d'entretien

CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

- Déchets dangereux
- Sacs et films en plastique
- Pots de peinture ou de colle fraîche
- Colibets en métal

Adoptez les bons gestes et réalisez un sans faute !






4

**Prévention et
communication**

→ 4.1. Compostage et broyage



COMPOSTAGE

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs de réduction à la source des déchets des ménages. Le Select'om a mis en place un programme de prévention visant à réduire à la source les quantités de déchets produits par les habitants du territoire et augmenter les quantités de déchets recyclés. Les actions entreprises par le Select'om portent leurs fruits : les quantités de déchets produits par habitant ont réduit de façon significative depuis 2009.

Pour l'année 2014, 17 réunions et 5 ateliers pratiques ont été organisés auxquels ont participé plus de 360 personnes. Le réseau de guides composteurs est également toujours actif, puisque certaines de ces formations, ont été animées bénévolement par les guides composteurs du territoire.



BROYAGE

Afin de mettre à disposition des ménages du broyat de déchets verts, le syndicat a opté pour l'acquisition de deux broyeurs en 2014. Ces broyeurs sont ainsi loués par les communes dans le but de réaliser des opérations de broyage annuels ou pour réaliser des animations auprès des usagers.

En 2016, les broyeurs du syndicat ont été loués 32 fois par 17 communes différentes. La durée de location varie globalement entre un et deux jours. Les communes utilisent autant le broyeur pour les animations auprès des usagers que pour réaliser des opérations en interne. Les déchets broyés sont principalement des branches d'arbres ainsi que des haies.

350 m³ de végétaux ont ainsi été broyés en 2016.



4.2. Animations sur la prévention

Des animations sur le tri sélectif et la prévention ont été réalisées en 2016 dans différentes écoles du syndicat.

Une série d'animations réalisées conjointement avec l'accueil périscolaire de Molsheim pendant le temps de la pause déjeuner, auprès de 200 enfants, avait pour objectif de sensibiliser les enfants à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et de la prévention des déchets. Cette animation a été clôturée par la remise d'un diplôme du Bon trieur aux enfants.

Le succès rencontré par cette opération pilote confirme l'importance des animations de sensibilisation menées auprès des plus jeunes et incite à reconduire ce format d'animation auprès d'autres structures.





Select'om

52 Route Industrielle de la Hardt - 67120 MOLSHEIM

T : 03 88 47 92 20 F : 03 88 47 92 29

www.select-om.com / accueil@select-om.com